

LES PROPOSITIONS DE L'AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

NOVEMBRE 2022



Le Conseil de développement de la Métropole Aix-Marseille-Provence a débuté son mandat actuel en avril 2022. Il est présidé par Daniel Sperling. C'est un collectif composé à parité de 240 de femmes et d'hommes bénévoles :

90 acteurs du territoire ;

50 membres d'institutions, d'associations et d'organismes divers ;

40 personnalités qualifiées ;

60 citoyens.

Leur rôle est de formuler des propositions aux élus métropolitains dans les domaines de compétences de la Métropole.

POUR UNE AGRICULTURE MÉTROPOLITAINE FORTE, NOURRICIÈRE ET ACCESSIBLE

Le Conseil de développement (CoDev) a été saisi par la présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour répondre à la question : « **Quelle agriculture métropolitaine pour plus de souveraineté alimentaire ?** ». Les membres du CoDev ont eu connaissance des actions engagées au printemps 2022 par la Métropole dans son « Plan d'actions en faveur de la souveraineté alimentaire » et, plus largement, dans son Projet alimentaire territorial - « de la terre à l'assiette ». Ses membres soumettent aux élus métropolitains trois propositions fortes pour faciliter l'accès des habitants d'Aix-Marseille-Provence aux produits locaux issus de nos filières agricoles, afin d'améliorer notre souveraineté alimentaire. Ces propositions visent à compléter et renforcer la lisibilité et l'efficacité des actions déjà engagées.



PROPOSITION N°1 Sanctuariser et mieux exploiter les terres agricoles de la métropole

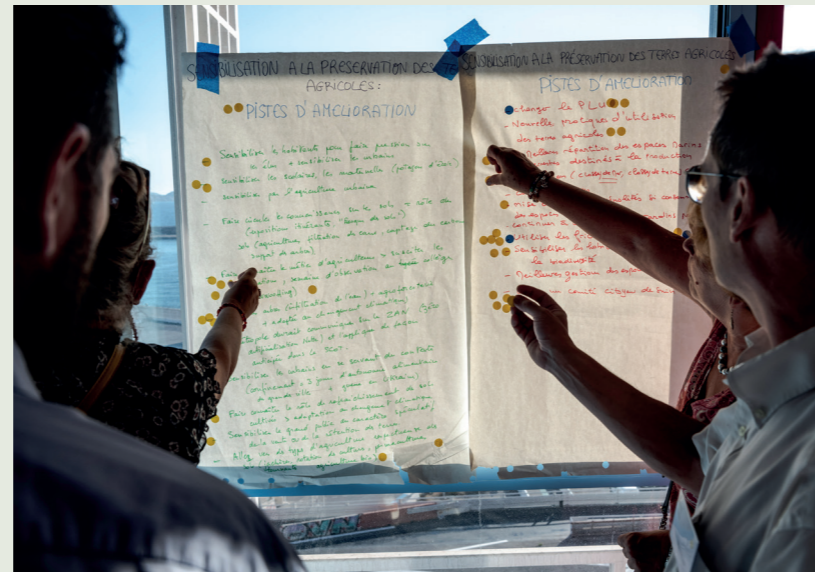
Le CoDev est conscient que les terres arables productives sont limitées et comptées sur l'espace métropolitain. Elles sont une ressource non renouvelable à l'échelle humaine. Or, la métropole a perdu un tiers de ses terres agricoles en 50 ans. À ce rythme, ses habitants pourraient connaître leur disparition totale d'ici 150 ans. Fort de ce constat, le CoDev préconise de protéger ces terres contre trois fléaux essentiels : leur disparition par urbanisation excessive, l'érosion et la pollution. Il propose :

D'engager ou de renforcer, à court terme, les actions suivantes :

- Sanctuariser les terres agricoles dans les documents d'urbanisme métropolitains pour limiter la spéculation foncière en valorisant leurs qualités agronomiques et nourricières spécifiques ;
- Réduire drastiquement et rapidement l'extension urbaine à leurs dépens et encourager les constructions de logements sur des terrains non cultivables ;
- Améliorer la connaissance des friches agricoles en réalisant leur inventaire sur le périmètre de la métropole afin de les remettre en culture ;
- Lutter contre les pollutions (comme les décharges sauvages...) des terres agricoles et des friches potentielles en se dotant de moyens d'intervention (brigades métropolitaines ?).

D'étudier, à moyen terme, la possibilité de :

- Déployer des mesures incitatives (accompagnement technique, aide à la transmission à des agriculteurs...) et coercitives (pénalités, taxations...) pour la remise en culture des friches agricoles non utilisées ;
- Donner un juste prix ou valeur aux biens communs (sol, eau, air, forêt, biodiversité) en évaluant les effets négatifs sur ces ressources.



PROPOSITION N°2 Soutenir le métier d'agriculteur et aider à une reconversion des pratiques agricoles dans un contexte de changement climatique et de bouleversement énergétique

Le CoDev a pris la mesure de l'importance du métier d'agriculteur, crucial pour l'humanité mais difficile, peu attractif pour les jeunes. Les agriculteurs pâtissent de cette non-considération et se découragent. La profession vieillit et se réduit. En témoigne la baisse du nombre d'agriculteurs sur le territoire métropolitain : deux tiers des exploitations ont disparu entre 1988 et 2020, du fait de la diminution des surfaces agricoles et de l'agrandissement des exploitations. Au-delà des difficultés liées au métier, les agriculteurs ont besoin d'améliorer leur compétitivité et d'avoir un accès plus facile aux terres agricoles. C'est pourquoi le CoDev préconise de renforcer les actions déjà engagées par la Métropole et ses partenaires sur des dimensions déterminantes :

- Accompagner et aider davantage à la transmission des exploitations agricoles et à l'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire métropolitain ;
- Renforcer la formation continue des agriculteurs pour les aider à utiliser les innovations (drones...), pour améliorer leurs pratiques, pour adapter les cultures au changement climatique (sécheresses extrêmes, pluies diluviennes) pour éviter le recours à des pesticides qui détruisent les pollinisateurs et la biodiversité des sols ; et pour mieux valoriser leurs produits et les commercialiser localement ;
- Accompagner encore plus fortement les bonnes pratiques agricoles : éviter les mono cultures, promouvoir des techniques moins polluantes pour l'environnement, économes en eau (optimisation de l'usage de l'irrigation et réutilisation des eaux usées dépourvues de polluants) et protectrices des sols ;
- Encourager l'agriculture urbaine et les jardins partagés, en soutenant financièrement des associations de la métropole qui portent de tels projets ou en préservant des terrains à vocation agricole en milieu urbain ;
- Développer la sensibilisation du grand public à l'agriculture et au métier d'agriculteur en créant des ateliers de jardinage dans les écoles et des espaces de jardins de cités, en nouant des partenariats entre lycées agricoles, en incitant à la création de classes vertes ;
- Donner un rayonnement national au « Salon des Agricultures de Provence » en s'appuyant sur les points forts du territoire (20 % des surfaces agricoles métropolitaines cultivées en bio et une agriculture raisonnée), et en misant sur la valorisation d'innovations des acteurs métropolitains pour faire face aux défis climatiques et énergétiques ;
- Soutenir la greentech, grâce à des partenariats (en particulier avec Aix-Marseille Université et les pépinières d'entreprises de Château-Gombert, de l'Arbois) favorisant la création et le développement de start-up, le soutien à la recherche et à l'innovation.



PROPOSITION N°3

Développer l'économie agricole locale et faciliter l'accès de tous à une alimentation suffisante et de qualité, en rapprochant les consommateurs des producteurs

Le CoDev considère l'agriculture comme un secteur économique majeur pour la Métropole. Il regroupe des activités très diverses de production, de transformation et de commercialisation de produits et de ressources. C'est pourquoi, le CoDev prend en compte tous les aspects d'optimisation de commercialisation des productions, d'accès pour tous à la nourriture (44 % des exploitations métropolitaines pratiquent le circuit court mais pour seulement 15 % de leur production), de création de nouveaux métiers attractifs, de collaboration étroite avec le tissu local de recherche scientifique et de santé, l'innovation technologique et d'usages. Ses préconisations visent à :

Engager ou renforcer, à court terme, les actions suivantes :

- Inciter les employeurs privés et publics à accueillir dans leurs locaux la distribution de paniers paysans locaux ;
- Favoriser l'implantation d'îlots de producteurs locaux en zones commerciales ou conditionner la création d'un espace dédié à la vente directe des producteurs locaux lors de l'autorisation d'installation des grandes surfaces ;
- Multiplier la création de halles de produits agricoles locaux dans les villes pour aider à regrouper les producteurs ;
- Encourager toutes les formes de production agricole, notamment la production et la consommation de produits bio (20 % des surfaces agricoles métropolitaines cultivées en bio), en haussant le niveau de leurs exigences qualitatives et environnementales ;
- Favoriser la consommation de produits locaux dans les restaurants scolaires et d'entreprises ;
- Développer des collaborations entre le secteur agricole et l'université pour créer des programmes de recherche afin d'améliorer la connaissance des valeurs nutritives et sanitaires ;
- Mettre en place des tickets bio et locaux subventionnés par la Métropole, pour que les ménages modestes puissent acheter du bio local dans des enseignes certifiées par la Métropole.

Étudier, à moyen terme, la possibilité de :

- Favoriser et professionnaliser la distribution de produits agricoles locaux en mobilisant les régies existantes de transport, en développant des applications numériques...
- Pour qualifier les productions agricoles et attester de leur proximité, les membres du CoDev, partagés sur cet aspect, ont envisagé une alternative :
 1. Créer une marque métropolitaine Aix-Marseille-Provence pour qualifier les productions agricoles de la métropole (ou un label en s'inspirant du cahier des charges des AOP, en aidant les producteurs à se regrouper). En s'inspirant des exemples des « Jardins du Pays d'Aubagne » ou hors métropole, de la marque initiée par une commune proche de Montpellier qui a été reprise par d'autres « Ici.C.Local ».
 2. Sans créer de nouvelle marque, pouvoir attester de la proximité des productions locales (incitation à mentionner l'origine métropolitaine sur les étiquettes, renforçant ainsi le sentiment d'appartenance à la métropole, tant du point de vue des agriculteurs/producteurs que des consommateurs).



Les propositions contenues dans cet avis sont le résultat des réflexions des membres initiées le 12 juillet 2022 lors d'une rencontre flash sur le thème : « Quelle agriculture métropolitaine pour plus de souveraineté alimentaire ? ».

Cette rencontre s'est déroulée sous la présidence de Daniel Sperling, président du Conseil de développement et de Christian Burle, vice-président de la Métropole délégué à l'Agriculture, la Viticulture et ruralité, à l'Alimentation et aux Circuits courts.

Le rapporteur de cet avis est Daniel Nahon, vice-président du CoDev délégué à l'Environnement, professeur émérite à Aix-Marseille Université, et professeur honoraire à l'Institut universitaire de France, fondateur du Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement (CEREGE).

L'avis a été voté par les membres du CoDev réunis en assemblée plénière le 29 septembre 2022.